

La Gazette de la FPS

1ER TRIMESTRE 2010

www.la-fps.fr TV: www.la-fps.com

NUMÉRO 50



14.1.10-Colloque de l'INPH : statuts et contrats...

Retraite des PADHUE : Rencontre au ministère!!!

Ya-t-il encore des statuts précaires à l'hôpital ?



Adresse :

FPS
16 rue des Hirondelles
91420 Morangis.

<http://www.la-fps.fr>
<http://www.la-fps.com>

Tel : 06.60.21.78.15

E-mail :

ecinosi@free.fr

Contact-Press

06.63.07.22.34
06.60.58.51.48
01.60.66.20.90

Fax :

01.45.17.52.73
04.91.72.49.20
01.69.29.74.01

Les Publications de la
FPS :

Directeur des
publications :

J. Amhis.

Rédacteur en chef :

H.J. Tawil

Comité de rédaction :

A. Mdahfar, S. Bramli,
E. Bogossian, S. Dalkilic,
F. Daoudi, G. Darabu,
K. Kerrou, M. Oudjhani,
P. Trujillo, F. Mounir,
M. ElFarra, S. Mesbahy,
A. Touraq, M. Dennawi,
M. Mouloud, L. Boudaoud,
B. Bouzerar, F. Taha,
N. Mourtada.

Impression : Thyssen
Impression, 91 Orsay.

N° de commission
paritaire : 0900S05332.
ISSN : 1762-0120



Editorial



Cher(e)s Ami(e)s,

La FPS reprend ses réunions régionales... Montpellier, Lyon, Nancy, Avignon et d'autres réunions à venir nous permettront de faire le point sur plusieurs sujets qui intéressent les PADHUE.

Sur la PAE, bien que la procédure soit rodée, il existe toujours le problème de trouver un poste pour les lauréats, d'autant plus que pour les chirurgiens dentistes et les sages femmes, il n'existe pas encore de postes hospitaliers... La procédure PAE va prendre fin dans sa forme liste C (examen) en 2011. Or il y aura de nombreux candidats qui n'auront pas épuisé leurs trois chances de se présenter aux épreuves. Donc, il faut prévoir une ouverture supplémentaire.

La fin de AFS/AFSA remplacés par DFMS/DFMSA posera de nombreux problèmes. L'arrêté préparé, sans concertation avec la FPS, ne donne pas le droit aux candidats, se trouvant sur le sol français, de passer le concours !

Par ailleurs, pour se présenter au concours, l'obligation de passer par l'université d'origine pourrait pénaliser certains candidats.

Cette année le concours a été organisé par le ministère des affaires étrangères et malheureusement la communication a été quasi inexistante... Il serait plus logique que ce concours soit organisé par le CNG et que l'arrêté soit réécrit pour améliorer la procédure.

Pour les anciens PADHUE, la retraite devient une réelle préoccupation. En raison d'une durée de cotisation bien plus courte, les PADHUE seront sérieusement pénalisés pour la retraite. Nous avons fait des propositions pour améliorer les choses. D'ailleurs, nous organiserons une journée d'information et de débat sur ce sujet en fin d'année 2010, à Paris.

Comme vous le voyez, les sujets sont nombreux et donc nous vous attendons aussi nombreux pour venir à nos réunions tant pour vous informer que pour nous informer des nombreux problèmes qui restent à résoudre.

Nos délégués départementaux, nos délégués régionaux, les membres du CA et notre chère secrétaire, Mme Eliane CINOSI, sont à votre disposition pour vous informer...

Bien à vous.

Dr Serdar DALKILIC
Délégué Européen

La FPS reprend ses réunions régionales !!!

24 avril : Montpellier

30 avril : Lyon

21 mai : Nancy

19 juin : Avignon

26 novembre : Paris (Congrès)



Colloque de l'INPH : statuts et contrats...

Paris : Jeudi 14 janvier 2010

↳ **13H30 : Accueil : Pause Café**

↳ **14H00 : Introduction** : Dr Rachel BOCHER, Présidente de l'INPH
- Mme Annie PODEUR, Directrice de DHOS

↳ **14H30 : 1^{ère} Table Ronde : « Etat des lieux »**

Modérateur : Mr Pascal BEAU, Directeur Espace Social Européen
Président de séance : Dr Jean GARRIC, Délégué Général de l'INPH

Intervenants :

- Danielle TOUPILLIER, Directrice du CNG
- Dr Alain JACOB, Président Syndicat National des Hôpitaux Généraux
- Dr Jamil AMHIS, Président de la Fédération des Praticiens de Santé
- Dr Xavier DEAU, Vice Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins
- Pr Guy MOULIN, Secrétaire Général Adjoint de la Conférence des CME de CHU
- Grégory MURCIER, Président de l'Intersyndicat National des Internes des Hôpitaux
- Dr Jean-Louis VAILLEAU, INPH, Secrétaire Général du SYNPREFH

↳ **16H00 : 2^{ème} Table Ronde :**

« Perspectives Européennes et Avenir possible »

Modérateur : Mr Pascal BEAU, Directeur Espace Social Européen
Président de séance : Dr Rachel BOCHER, Présidente de l'INPH

Intervenants :

- Me Catherine LESAGE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Nantes
- Dr J. M. BADET, Vice Président INPH, Président Syndicat National des PH de CHU
- Pr Thierry PHILIPPE, FEHAP, Centre Léon Bérard Lyon, Vice Président Délégué à la Santé et au Sport, Conseil Régional Rhône-Alpes
- Dr Serdar DALKILIC, Délégué Européen de la Fédération des Praticiens de Santé
- Dr Raphaël GAILLARD, Président de l'Intersyndicat National des Chefs de Clinique Assistants
- M Jean Yves GRALL, Directeur de l'ARS de Lorraine
- Dr Michel DRU, Président du SNPHAR

↳ **18H00 : Conclusion**

Nouveau contrat médical



à l'hôpital...

19 JANVIER 2010

L'INPH dit non au « productivisme »

Lors d'un colloque organisé à Paris sur les statuts médicaux à l'hôpital, l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) a répété que les évolutions ne devaient pas se faire « à n'importe quel prix ».

LA CONCERTATION sur le statut de clinicien hospitalier est en cours. Un projet de décret circule, issu de la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST). Si l'objectif est connu – il s'agit, avec ce nouveau statut, de rendre les carrières hospitalières plus attractives face au privé –, de nombreuses questions restent en suspend. Le projet de décret, en particulier, ne précise pas la hauteur des revenus des futurs cliniciens. Le mystère reste entier en ce qui concerne les objectifs, à la fois

quantitatifs et qualitatifs, qui serviront de base à la rémunération.

Les premiers cliniciens devraient faire leur entrée à l'hôpital public dans les prochains mois, une fois le décret publié. La perspective inquiète une partie du corps médical, préoccupé à l'idée que ce nouveau statut fragilise celui de praticien hospitalier. L'INPH (Intersyndicat national des praticiens hospitaliers) a organisé un colloque à Paris pour faire le point sur la question. Sa présidente, Rachel Bocher, a reconnu que la pénurie médicale impose des évolutions. Mais pas n'importe lesquelles : « *Nous [les praticiens hospitaliers, NDLR] sommes prêts à faire des efforts, pour peu qu'ils ne soient pas unilatéraux* », a-t-elle mis en garde. L'INPH reproche au statut de clinicien d'être basé sur une logique productiviste. « *Résorbez d'abord (le déficit), soignez après* » : ainsi le Dr Bocher résume-t-elle le message politique adressé, selon elle, aux médecins de l'hôpital.

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), au ministère de la Santé, a pour sa part rappelé que les contrats médicaux existent déjà par milliers à l'hôpital (notamment les assistants et les attachés). Il faut voir le statut de clinicien « *comme une autre solution* » ouverte aux jeunes et aux PH en poste, a déclaré Annie Podeur. Une solution de nature à « *stabiliser les équipes médicales en limitant le recours à l'intérim* », phénomène préjudiciable à la qualité des soins. « *Le texte soumis à concertation est sécurisant. Il ne concerne que les emplois difficiles à pourvoir – par exemple les urgences à Nevers, qui n'arrivent pas à recruter* », a précisé la patronne de la DHOS. Second garde-fou : « *Le nombre maximum d'emplois [de cliniciens, NDLR] fera l'objet d'une contractualisation avec les ARS* » (agences régionales de santé), a complété Annie Podeur. Pour qui les revenus accordés aux médecins, via ces nouveaux contrats, devront être absolument transparents.

Reste à définir les objectifs de volume d'actes et de qualité des soins assignés aux futurs cliniciens. Techniquement, ce n'est pas une mince affaire. L'échec – « *le succès moyen* », relativisé Annie Podeur – de la part variable complémentaire, une des mesures du plan Hôpital 2007, que d'aucuns ont qualifié d'usine à gaz, vient le rappeler. Or c'est précisément l'information que les médecins hospitaliers attendent. Pour se faire leur idée sur l'intérêt, ou non, à saisir cette nouvelle opportunité. Et pour savoir s'il faut s'attendre à des scènes de jalousie dans les services où les postes vacants sont nombreux, et où des PH vont voir arriver des médecins deux ou trois fois plus payés qu'eux.

DELPHINE CHARDON

Flach FPS : La FPS sur Facebook
Pour suivre l'actualité en direct ...
<http://www.facebook.com/pages/La-Federation-des-Praticiens-de-Sante-FPS-/178503371949?v=info>

Flach FPS : Les résultats du concours/
examen PAE 2009 publiés ...
http://www.la-fps.fr/Arrete_fixant_la_liste_des_recus_session_2009.pdf

INPH : UNE ENQUÊTE CONCERNANT LE STATUT DE PH

Enquête en ligne sur le site de l'INPH
Du 12 décembre 2009 au 12 janvier 2010
Dr JM Badet Dr R Bocher

Questions générales sur le Statut de PH

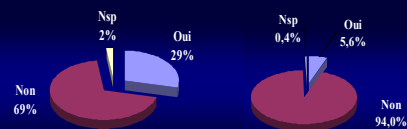
Gouvernance

1440 réponses exploitables

Pensez-vous que pour améliorer le fonctionnement des hôpitaux publics, il est nécessaire d'avoir un pouvoir de décision exclusivement

Médical

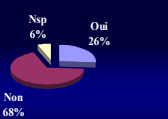
Administratif



Praticien sous contrat

Accepteriez-vous de passer un contrat avec le directeur de votre hôpital vous servant une rémunération complémentaire en plus de votre salaire si vous atteignez des objectifs de volume d'activité définis dans le contrat

Si oui, quel devrait être le montant de cette rémunération complémentaire



10%	27,2%
20%	43,2%
50%	17,6%
100%	12,0%

Qu'est-ce qui vous pèse le plus dans votre exercice professionnel quotidien

Conditions matérielles d'exercice	36,5	25,4
Horaires de travail	6,7	9,0
Pénibilité de la permanence des soins	20,0	13,4
Rapports avec le chef de service ou de pôle	6,5	5,4
Rapport avec le directeur de l'hôpital	9,0	11,3
Rapport avec l'ARH	2,7	4,8
Rapport avec la Faculté	0,4	0,8
Rémunération	7,9	13,7
Manque d'indépendance professionnelle	4,3	7,9
Autre	6,0	8,3

Pourcentage de l'effectif glob

Pensez-vous que pour améliorer l'attractivité des carrières hospitalières Il faut

Augmenter le salaire	36,7	15,2
Augmenter la rémunération de la PDS	8,1	15,0
Améliorer les conditions de travail	27,5	18,8
Conforter l'indépendance professionnelle	10,8	14,2
Valoriser les missions hors soins	7,2	15,6
Conservier la nomination au niveau national	6,7	11,0
Renforcer le pouvoir de la CME	1,0	6,9
Contractualiser les activités de soins	1,2	2,1
Autre	0,8	1,2

Pourcentage de l'effectif global

Calendrier des commission PAE 2010
<http://www.la-fps.fr/>
Calendrier Commissions PAE_2010.pdf



Calendrier concours examen PAE 2010
au 31 mai 2010
écrit en octobre 2010

Alliance Française partenaire de la FPS, applique une réduction aux adhérents de la FPS pour la préparation du DELF ainsi que le droit de participation à l'examen du DELF. Contacter notre secrétaire pour plus d'info ...

Alliance française Paris Ile-de-France Partenaire avec la FPS



Nous restons à votre disposition pour vous proposer une formation adaptée à vos attentes.

Contact :

Alliance française Paris Ile-de-France
101 boulevard Raspail , 75270 Paris cedex 06
Téléphone : +33 (0)1 42 84 90 00 Fax : +33 (0)1 42 84 91 00 Email : info@alliancefr.org
Site Internet : www.alliancefr.org



Ouverture concours/examen PAE 2010

http://www.la-fps.fr/ouverture_concours_examen_pae_2010.htm

Résultats concours PH La liste d'aptitude 2010

http://www.la-fps.fr/liste_aptitude_ph_12_mars_2010.pdf

Publication postes PH tour de recrutement 2010

http://www.la-fps.fr/recrutement_ph_2010_postes.htm

Retraite des PADHUE : rencontre avec la tutelle

Paris le 28/ 12/ 2009

La FPS a été reçue ce jour au ministère de la santé et ce, dans le cadre d'une première réunion de travail concernant la retraite des PADHUE.

Un projet commence à prendre forme avec les propositions concrètes élaborées par la FPS et qui ont trouvé une oreille attentive de la tutelle en la personne de Mme QUILLET (DHOS) et son équipe.

Certaines semblent réalisables et d'autres nécessitent l'avis d'experts de différents ministères et services qui collaborent directement avec celui de la santé. (Le budget, la défense, les caisses, l'IRCANTEC.....)



La tutelle confirme la spécificité du problème de la retraite des PADHUE similaire à leur parcours difficile et des solutions seront adaptées après expertise en rappelant que la FPS pourra également bénéficier d'autres avancées possibles plus générales des inter-syndicales.

La FPS se félicite de l'accueil favorable de la tutelle mais reste consciente de la difficulté de ce problème complexe en préparant d'autres solutions justes et objectives afin d'éviter la retraite catastrophique telle qu'elle se présente actuellement pour les PADHUE.

Le bureau national de la FPS

La tutelle confirme la spécificité du problème de la retraite des PADHUE...

An_FratHospi210x150_2010:An_FratHospi210x270 2/02/10 11:41 Page 1

GRUPE PASTEUR MUTUALITE

Médecins, Praticiens Hospitaliers, Chirurgiens-Dentistes, Vétérinaires, Pharmaciens, Sages-Femmes, Infirmiers, Kinésithérapeutes, et autres professions paramédicales, étudiants et professionnels en formation.

CONTRAT PRATICIEN HOSPITALIER

En cas d'arrêt de travail, vous pouvez perdre jusqu'à **70%** de vos revenus.

Avec le Contrat Praticien Hospitalier AGMF, vous maintenez jusqu'à **100%** de votre revenu net.

Et en plus, vous protégez vos proches.

Ce contrat est spécialement conçu pour les praticiens hospitaliers par l'Association Générale des Médecins de France et la Mutualité Navale des Médecins, Chémistes, Spécialistes et Biologistes, des Etablissements de Santé Publics et Privés (MNHFP).

A partir de 16,34 € par mois *

Pour plus d'informations : **0 810 229 505**
- Prix d'un appel local

PREMIER ACTEUR MUTUALISTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

www.gpm.fr

*Pour un praticien hospitalier de 31 ans, temps plein dans secteur privé, 2^{ème} échelon dont la rémunération brute annuelle est de 55 217,07 €, avec contrat d'engagement de secteur public assisté. Garantie incapacité option 80% du traitement net et garantie décès, option 30% de traitement annuel brut, tarifs 2010.

MNHFP affiliée à l'Association Générale des Médecins de France et Groupe Pasteur Mutualité régie par le code de la Mutualité - RNM 442 864 112. AGMF Prévoyance - Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Régime National des Mutualités n°773 666 340 - 34 boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17

En cas d'arrêt de travail, un praticien peut perdre jusqu'à 70% de ses revenus...
L'expérience du Groupe Pasteur Mutualité en tant que spécialiste de la protection sociale des médecins, nous a permis de constater que la multiplicité des statuts hospitaliers génère, chez les médecins concernés, une connaissance incomplète des garanties apportées par leur régime obligatoire.

L'expérience du Groupe Pasteur Mutualité en tant que spécialiste de la protection sociale des médecins, nous a permis de constater que la multiplicité des statuts hospitaliers génère, chez les médecins concernés, une connaissance incomplète des garanties apportées par leur régime obligatoire.

En effet, les prestations prévues par les régimes obligatoires de protection sociale correspondant au statut du praticien, révèle des lacunes, notamment en cas d'arrêt de travail.

Pour combler ces carences, le Contrat Praticien Hospitalier de Groupe Pasteur Mutualité, permet de :

- Maintenir en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité totale et définitive, jusqu'à 100% du revenu net, gardes et astreintes comprises*.
- Protéger ses proches en cas de décès ou de perte totale et irré-

versible d'autonomie jusqu'à 400% du traitement brut*, avec doublement en cas d'accident et triplement en cas d'accident de la circulation.

- Compléter les remboursements du régime obligatoire en bénéficiant de tarifs avantageux avec la garantie optionnelle Frais de Santé.

Ce contrat inclut une indemnisation en cas de maternité ainsi qu'en cas de mi-temps thérapeutique.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter au : 0810 229 505 (prix d'un appel local) ou sur www.gpm.fr

* *Traitement plafonné à 4 PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) soit 4 x 33 276 € = 133 104 € /an en 2009.*

AGMF-Prévoyance - Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité RNM n° 775 666 340

20/01/2010

L'Ordre et le CNG s'engagent à coordonner leurs efforts.

Dans une charte en cours d'écriture, l'Ordre des médecins et le Centre national de gestion (CNG) s'engagent à collaborer davantage sur leurs dossiers communs. Cela concernera la qualification, le changement de spécialité en cours de carrière et la procédure d'autorisation d'exercice (PAE) des médecins à diplôme étranger.

LE CONSEIL NATIONAL de l'Ordre des médecins (CNOM) et le Centre national de gestion (CNG) ont décidé de fonctionner en étroite coopération sur les sujets transversaux. Ils travaillent actuellement à la rédaction d'une charte dans laquelle ils inscristront leurs engagements. Il y sera question d'accélérer la procédure de qualification ordinale, d'harmoniser les critères préalables aux changements de poste en cours d'exercice à l'hôpital ou encore d'améliorer le flux de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE) des médecins à diplôme étranger... « Cette charte marque l'engagement volontaire du CNOM et du CNG pour coordonner nos fonctions afin que les flux des médecins prétendant à une qualification ou à un statut

hospitalier soient complètement maîtrisés et qu'ils n'aient plus à attendre un an comme c'est le cas aujourd'hui », commente le Dr Xavier Deau, vice-président de l'Ordre des médecins.

Lisibilité.

Cette coordination des deux institutions devrait également permettre d'édicter des règles plus claires lorsqu'un médecin hospitalier change de poste en cours de carrière. « Les textes qui régissent les praticiens hospitaliers sont complexes, commente le Pr Dominique Bertrand, conseiller médical du CNG. Autant que nous ayons avec l'Ordre des avis similaires sur ces textes. Notre but est d'améliorer la lisibilité des carrières. » L'Ordre et le CNG prévoient qu'un praticien hospitalier doit dorénavant obtenir les qualifications requises avant de changer de spécialité. « Nous laisserons aux praticiens un laps de temps de trois ans pour mettre en adéquation leurs qualifications avec le poste qui va leur être attribué », précise le Dr Deau. Le responsable ordinaire cite l'exemple d'un médecin généraliste qui souhaiterait se reconverter en médecine physique et de réadaptation. « Il pourra passer un diplôme universitaire ou interuniversitaire en médecine physique avant de passer

devant la commission de qualification », commente Xavier Deau.

Enfin, l'Ordre et le CNG travailleront de concert pour « améliorer le flux » de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE) des médecins étrangers. La procédure prévoit un examen théorique, un passage de trois ans dans un service habilité à la formation des internes et le passage devant la commission de qualification ordinale. En 2009, 3 552 praticiens à diplôme étranger se sont portés candidats à la procédure d'autorisation d'exercice. La commission de qualification ordinale, présidée dorénavant par le CNG, a par ailleurs rendu l'an dernier 350 avis favorables d'autorisation d'exercice. « Nous sommes satisfaits de voir l'Ordre et le CNG travailler main dans la main, commente le Dr Ayoub Mdaphar, secrétaire général de la Fédération des praticiens de santé (FPS). D'autant que la procédure d'autorisation d'exercice demande un important travail aux commissions de qualification ! »

La charte doit être finalisée dans les prochaines semaines. Il restera à ses acteurs à la mettre en pratique sur le terrain.

CHRISTOPHE GATTUSO

11/3/10

SPÉCIALISATION EN FRANCE DES MÉDECINS ÉTRANGERS

Concours simultané aujourd'hui à 11 heures dans 40 pays

BAPTÊME DU FEU pour les DFMS et DFMSA (diplômes de formation médicale spécialisée simples – d'une durée de trois ans au plus –, ou approfondis – un an maximum), institués par arrêté en 2008 mais qui n'avaient pas été mis en œuvre jusque-là. Remplaçant l'AFS et l'AFSA (attestations de formation spécialisée simple ou approfondie, deux voies par lesquelles les hôpitaux français recrutent nombre de FFI – faisant fonction d'internes), ils sont ouverts aux médecins diplômés hors de l'espace européen et leur permettent de se spécialiser en France.

Pour s'inscrire à ces formations rénovées, les candidats, à qui il est également demandé une attestation de maîtrise de la langue française, doivent passer un examen qui se déroule aujourd'hui à 11 heures (heure française) dans les ambassades de leur pays d'origine. Une quarantaine de pays sont concernés par ce recrutement 2010, au premier rang desquels se place la Tunisie.

Critique depuis 2008 sur cette réforme des modalités de spécialisation en France des médecins étrangers, la FPS (Fédération des praticiens de santé, qui défend les praticiens diplômés hors de l'UE), juge fort imparfaite l'organisation de cette première édition des DFMS et DFMSA. « L'information a été très mal diffusée voire pas diffusée du tout, déplore le syndicat. Ceci sera dommageable à la fois aux candidats (étrangers) qui souhaitent faire une partie de leurs formations en France et aux services qui les emploient en tant que FFI. »

» K.P.



BULLETIN d'ADHESION 2010

Votre Photo...

1^{ère} inscription.

Renouvellement.

Changement d'adresse

Y compris l'abonnement à la gazette de la FPS ; votre chèque est à libeller à l'ordre de la FPS.

J'adhère à la FPS, ci-joint ma cotisation pour l'année 2010. Cette cotisation est toujours de 50 euros.

Mode de paiement : chèque. liquide

Nom : Jeune fille : Sexe : F M

Prénoms :

Date de naissance :

Nom de votre Parrain :

Votre inscription à l'Ordre de la Profession :

Non Oui / si oui, N° de l'Ordre:

Où souhaitez-vous recevoir votre courrier ?

Adresse personnelle Adresse professionnelle

Adresse : Personnelle

Professionnelle

Tél



Portable



Spécialité : .

Tél



.



Fonctions actuelles :

depuis - date...

Date

Signature

Un reçu vous sera adressé par retour de courrier en vue de la déduction fiscale dans le cadre des frais professionnels.

MERCI D ADRESSER VOTRE COTISATION et VOTRE BULLETIN D'ADHESION

A NOTRE SECRETAIRE

Eliane Cinosi, 6 rue des hirondelles 91420 MORANGIS ☎ : 06.60.21.78.15. – Email : ecinosi@free.fr

Sommaire



Dernière minute !

http://www.la-fps.fr/dfms_dfmsa_session_2010.htm
19/2/2010

La FPS vient d'être informée que le nouveau système DFMS-DFMSA qui remplace l'ancien système AFS-AFSA sera appliqué dès cette année !

Ainsi un concours au niveau international aura lieu le 11 mars 2010 à 11h00 (heure française) environ dans une quarantaine de pays... (avec une date limite d'inscription fixée au 15 janvier 2010 !!!)

L'information a été très mal diffusée, voire pas diffusée du tout, en raison d'implication de plusieurs ministères de la république et le manque de coordination entre ceux-ci.

La FPS le déplore très fortement !

Car ceci sera dommageable à la fois aux candidats PADHUE qui souhaitent faire une partie de leurs formations en France, à la fois aux services qui les emploient en tant que FFI.

Par ailleurs la FPS réitère sa demande de révision du arrêté du 8 juillet 2008 ainsi que l'amélioration des conditions de travail de FFI...

Communiqué de presse du 12 octobre 2008



Editorial	Page 2
Colloque de l'INPH : statuts et contacts 14 janvier 2010	Page 3
INPH : une enquête sur le statut PH	Page 4
Retraite des PADHUE : rencontre avec la tutelle	Page 5
Qualification, autorisation d'exercice	Page 6
Spécialisations des médecins étrangers en France...	
La FPS sur Facebook et Twitter	
Les réunions régionales de la FPS	
Informations sur les concours...	
Sommaire	Page 8
Nos sites : www.la-fps.fr www.la-fps.com (TV)	



Membre de l'INPH et de la FEMS www.la-fps.fr TV : www.la-fps.com

Pour obtenir ce guide, contactez le secrétariat...
40 pages d'information : des textes officiels, des statuts,
des diplômes, des statistiques...



le guide universel - FPS 2010



Fascicule N°24

© FPS

FPS, 6 rue des Hirondelles, 91420 Morangis. <http://www.la-fps.fr> 67: la_fps@yahoo.fr
☎ : 06.69.21.78.15 & Contact-Press: 06.69.55.51.49 / 06.62.97.22.34 ☎ : 01.69.41.50.20 / 04.91.72.49.20

Page 1 sur 1



Membre de l'INPH et de la FEMS www.la-fps.fr TV : www.la-fps.com

SNRAC - FPS
depuis 14 avril 1996

FPS France

42 pages
FPS Europe

FPS Internationale

- Les sites - La gazette
- Les guides et les annuaires
- Le congrès - Le séminaire
- Les régions



Fascicule N°25 - 2010/1

© FPS

FPS, 17 rue de la Blaterie, 94370 Sucy en Brie. <http://www.la-fps.fr> 67: la_fps@yahoo.fr
☎ : 06.69.21.78.15 & Contact-Press: 06.69.55.51.49 / 06.62.97.22.34 ☎ : 01.45.17.52.73 / 04.91.72.49.20

Page 1 sur 12